

Mode d'emploi...

Comment inscrire mon enfant à l'école ?



Enseignement maternelle
2 à 6 ans

Enseignement élémentaire
à partir de 6 ans

A quel moment ?

Inscription à partir du mois de mars jusqu'à fin juin pour la rentrée scolaire suivante.
En cas de déménagement, inscription toute l'année

A quelle école ?

Vous habitez sur le territoire de la CDC, votre enfant peut être scolarisé à l'une de ces écoles.

Ecole de CROUTTES au 02 33 39 07 73

Ecole Raymond Queneau SAP en AUGE au 02 33 39 47 57 VIMOUTIERS

Ecole publique Flaubert La Varende au 02 33 39 01 72 (maternelle) au 02 33 39 00 77 (élémentaire)

Ecole privée Notre Dame au 02 33 39 02 43

Quelles sont les démarches ?

Adressez-vous à la directrice de l'école qui vous renseignera et vous fixera un rendez-vous.



Documents à fournir :

- Livret de famille ou acte de naissance
- Le carnet de santé (vaccinations)
- N° d'allocataire CAF

Si l'enfant est déjà scolarisé, un certificat de radiation de l'ancienne école.

Pour inscrire votre enfant dans une école hors CDC, une demande de dérogation est nécessaire. Retirez le formulaire auprès de la CDC. La demande doit être motivée.

Bloc notes

(Extrait des événements du territoire)

CULTURE

Cinéma Le Tahiti à Gacé

Consulter le programme des films sur les sites
www.cdc-camembert.com / www.gace.fr

Inscrivez-vous par téléphone pour être destinataire du programme par mail au 02 33 67 54 85.

Médiathèque Intercommunale

Consultez l'actualité de la médiathèque sur le site de la CDC

Ateliers Scrabble	1 ^{er} vendredi du mois	14h30 - Vimoutiers
Ateliers Scrabble	1 jeudi sur 2	14h - Salle des C° Mairie du Sap
Atelier généalogie	1 fois par mois	14h - Vimoutiers
Exposition 10 familles -10 villages	du 3 au 23 Mai	Pôle Vimoutiers

Ecole de Musique du Pays du camembert

Concert	Samedi 30 Avril	20h30 - Salle Armontel Vimoutiers
Concert fin d'année	Samedi 25 Juin	18h - Salle Armontel Vimoutiers

Orchestre régional de Normandie et la CDC vous proposent un **Ciné-Concert «La petite fabrique du monde»** le vendredi 6 mai à 20h à la Salle Armontel de Vimoutiers sur réservation.

TOURISME

Retrouvez toutes les manifestations du territoire sur www.tourismecamembert.fr
8ème édition «Les Camembertises» du 14 au 16 mai

JEUNESSE

Ecole Notre Dame Kermesse	Le 12 Juin	Hall du Pays d'Auge
Ecole Flaubert La Varende Kermesse	Le 24 Juin	Ecole maternelle - 18h
Ecole de Crouttes Kermesse	Le 26 Juin	Salle des fêtes
Ecole Raymond Queneau Kermesse	Le 2 Juillet	Ecole
Centres de loisirs Pontchardon - Sap en Auge Vimoutiers	Les mercredis Vacances	Programme disponible à la CDC ou sur le site internet

PERMANENCES OPAH À LA CDC (Aide pour l'amélioration de l'habitat)

Le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 10h à 12h
et le 4^{ème} mardi de chaque mois de 14h à 16h

Le conseil communautaire a décidé de prolonger d'une année supplémentaire cette opération, soit jusqu'en septembre 2016.



LA LETTRE D'INFORMATION
DE LA CDC DU PAYS DU CAMEMBERT
N°7- AVRIL-MAI 2016



DANS CE NUMÉRO >
LE PROJET DE TERRITOIRE > LE PLUI
> INSCRIPTION ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES > BLOC-NOTES

Le Projet de territoire un outil

Ce nouveau numéro « CDC Infos » est particulier ! En effet, nous vous y présentons les premiers éléments du projet de territoire adopté par le Conseil Communautaire. Ce projet est le fruit d'un travail de concertation et d'échanges ces deux dernières années. Au-delà de la réforme territoriale qui verra le périmètre de notre CDC évoluer, ce projet nous permettra d'affirmer ce que nous souhaitons. Ainsi, ce document, consultable par tous, vise à projeter notre territoire dans les années futures avec l'idée que c'est à chacun d'entre nous de contribuer à cette construction. Oui, l'avenir nous appartient !

Marie-Thérèse MAYZAUD

Votre Présidente de la
Communauté de communes
du Pays du camembert



Impression : Imprimerie Lemessie - Livarot - 02 311 83 83 62 - info@imp-lemessie.com

CDC du Pays du camembert - 15, rue Pernelle - 61120 Vimoutiers
Tél. 02 33 67 54 85 - Fax. 02 33 67 13 33 - Mail : cdc-camembert@wanadoo.fr
www.cdc-camembert.com

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 13h30-17h

Qui sommes-nous ?

Nous avons souhaité faire ressortir les valeurs de notre territoire. Ces 5 « piliers » sont :

- La transformation des produits agricoles, qui en ont fait sa richesse
- La nature, préservée et remarquable
- Ses architectures et ses monuments, nombreux et caractéristiques
- Ses animations, témoins du dynamisme de sa population
- La proximité de ses services avec la population.

Deux priorités : développement économique et qualité de vie!

Les travaux menés par les élus sur la base d'un diagnostic du territoire avaient pour but de nous amener à faire émerger les priorités pour notre territoire. La première priorité, absolue, concerne le développement économique avec le maintien et le développement d'emplois. Ceci est au cœur des préoccupations de chacun. Seconde priorité, non sans rejoindre la première, c'est la préservation voire l'amélioration de notre qualité de vie. Cette qualité de vie nous est enviée, veillons à la préserver, l'améliorer ... et à en faire un véritable élément d'attractivité.

Une condition pour réussir : jouons collectif

Il n'est pas à démontrer que nous sommes plus forts à travailler ensemble plutôt qu'individuellement. Malgré les nombreux succès et exemples sur le territoire, nous souffrons encore trop souvent d'un état d'esprit parfois individualiste. Cela ne coûte rien ! Il n'appartient qu'à nous de nous investir dans cet esprit solidaire, collaboratif, bienveillant. Le point commun des territoires ruraux qui s'en sortent aujourd'hui, c'est bien cette capacité à innover et entreprendre ensemble.

Le conseil communautaire du 26 avril 2016 a adopté à l'unanimité ce projet de territoire.



Sébastien Gourdel
Vice-président

28 actions identifiées dont 7 majeures

Pour favoriser le développement économique :

• **Accélérer la mutation de notre économie vers une économie résidentielle en développant :**

• **La SILVER ECONOMIE**, qui contribuera d'une part à l'emploi direct à travers les services mais également à l'artisanat avec la réhabilitation et l'adaptation de notre habitat.

• **Le TOURISME**, dans les prochaines années, nous fixons l'objectif que le tourisme devienne un véritable moteur de notre économie locale.

• **Le Pays du camembert : terre d'entrepreneurs à la recherche d'une qualité de vie**, pour les dirigeants, résidents secondaires ou ayant une attache affective avec notre territoire, qui recherchent un équilibre professionnel et familial de qualité.

Pour améliorer notre Qualité de vie :

- Maintenir et renforcer l'accès aux soins de la population.
- Que les déplacements ne soient plus un problème pour aucun habitant.
- Que les habitants du territoire, où qu'ils soient, aient accès à tous les services publics.
- Que tous les jeunes du territoire qui portent un projet soient en mesure de le réaliser.

LES 3 POINTS À RETENIR

- 1 Les valeurs de notre territoire : 5 piliers
- 2 Les priorités : développement économique et qualité de vie
- 3 Innover et entreprendre ensemble

Retour sur... Le PLUI

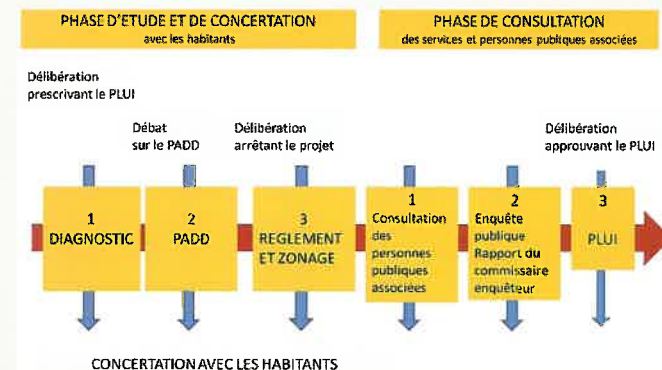
La communauté de communes détient la compétence urbanisme qui consiste à élaborer des documents de planification et à délivrer les autorisations d'urbanisme. Actuellement, la délivrance des autorisations est assurée par l'Etat. Elle lance l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

La plupart des communes ne sont soumises qu'au règlement national d'urbanisme. Le PLUI permettra donc aux communes de disposer d'un document d'urbanisme unifié, opérationnel et récent dont les règles seront adaptées à la situation locale et au contexte réglementaire en vigueur.

Il définira notamment les règles applicables aux permis de construire et aux différentes autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes. Il détermine les droits à construire de chaque parcelle publique ou privée, et détermine les secteurs où implanter les futurs équipements de services, comment tracer les futurs cheminements piétons et vélos, ou bien prévoir la construction de logements adaptés aux besoins de chacun.

Les différentes phases :

Plusieurs mois sont nécessaires pour élaborer le PLUI. Il faut 2 à 3 ans pour approuver un PLUI. Le diagnostic est en cours d'élaboration, sa restitution est prévue en septembre 2016.



Un registre des observations du public est mis à votre disposition au sein de votre commune et à la CDC pour enregistrer vos remarques.

Retrouvez les informations et l'état d'avancement du PLUI sur notre site internet cdc-camembert.com.